

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS711

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« 2° Pour leur proposer des... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.